



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 15 avril 2024

Monsieur le Directeur général adjoint à la Famille, à l'Éducation, aux Sports et aux Loisirs,

Nous avons été interpellés par de nombreux agents de la Restauration scolaire sur le fait que les repas dont ils sont depuis des années attributaires, seraient considérés comme des avantages en nature dès le 1er mai prochain.

Il semblerait qu'à la suite d'un contrôle de l'URSAFF, celle-ci a considéré que les repas fournis à ces agents devaient être requalifiés d'avantage en nature et que la DRH serait contrainte de se plier à cette injonction.

Vous n'êtes pas sans savoir que les agents concernés sont déjà en grande précarité au vu de leur contrat à temps non-complet et de leurs faibles revenus.

Cette modification aura un impact direct sur leur revenu fiscal de référence servant de base aux diverses prestations sociales auxquelles ils peuvent prétendre.

Nous nous étonnons que les organisations syndicales n'aient pas été conviés à un temps d'échange pour pouvoir envisager ensemble des solutions à cette réelle problématique.

Nous sommes d'autant plus étonnés que cette information a été transmise aux agents et notamment aux économistes alors que nous n'avons pas été informé au préalable.

Aussi, nous vous demandons d'organiser très rapidement une réunion avec les OS et de bien vouloir faire inscrire ce dossier à l'ordre du jour d'un prochain CST.

Nous vous rappelons que l'attribution d'avantages en nature aux agents doit être soumis aux organes délibérants des collectivités territoriales.

Nous vous demandons également que nous soit transmise la note de l'URSAFF.

Notre syndicat défendra au mieux, comme à son habitude, les intérêts des agents.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général adjoint, l'expression de nos salutations respectueuses.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA  
La Secrétaire Générale Adjointe

Sandy VOREDINI